



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 22 et 24 septembre 2022 au Centre des congrès de Montréal.

---

**RÉSOLUTION AEA 2022-09-22/10**  
**Règlement du Fonds de financement des honoraires**  
**professionnels et d'autres frais relatifs à la**  
**représentation des employeurs visés par le Régime de**  
**retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ)**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la FQM a adopté le 25 août 2022 le Règlement 2022-04 modifiant le Règlement du Fonds de financement des honoraires professionnels et d'autres frais relatifs à la représentation des employeurs visés par le régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ);

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt des membres de ratifier le Règlement 2022-04;

**Sur proposition de M. Raymond Noël, maire de St-Célestin, appuyée par M. Jean Bergeron, maire de la municipalité de Lotbinière, il est résolu :**

**DE RATIFIER** le Règlement 2022-04 – Règlement du Fonds de financement des honoraires professionnels et d'autres frais relatifs à la représentation des employeurs visés par le Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ).

**Adoptée à l'unanimité**

Copie conforme d'une résolution adoptée lors de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 22 et 24 septembre 2022.

  
Sylvain Lepage  
Directeur général

  
Date